

REUNION EXTRAORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le **neuf décembre** à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

Etaient présents : Mesdames Florence MARMAIN, Manuela MASSET- DAVID, Nathalie PETIT, Stéphanie BRUNET, Laurent POUBLANC, Marie-Christine BARON-POUDRET, Pierre MIEGE et Emmanuel DESCHAMPS.
Messieurs Simon BRIE, Régis BRAULT, Philippe NIVAU, Franck GELIN, et Philippe THIBAULT.

Etaient absents excusés : Philippe ROQUET (pouvoir à Monsieur Simon BRIE) – Manuela DAVID-MASSET (pouvoir à Marie-Christine BARON-POUDRET) et Philippe THIBAULT.

Mme Florence MARMAIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 04/12/2013

2013 – 106 - CONTRAT PRET COURT TERME – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Dans l'attente du remboursement du FCTVA, de la TVA, du versement des subventions Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un prêt de 2 ans permettant de financer ces produits attendus et de ne rembourser le capital que lorsqu'ils seront versés.

Les conditions proposées par le Crédit Agricole sont les suivantes :

Montant : 100000 €

Classification Gissler : 1-A

Frais de dossier : 150€ (soit 0.15% du montant du prêt avec un minimum de perception de 120 €)

Mise en place d'un court terme 2 ans

Taux index variable * euribor moyenné, avec un rajout d'une marge de 1.85% soit à ce jour

$0.223\% + 1.85\% = 2.073\%$

Le capital est remboursé in fine.

Les intérêts sont remboursés in fine.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal **donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat de prêt à terme.**

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance se lève à 19 h 20